

**SÉANCE ORDINAIRE**  
**5 DÉCEMBRE 2011, à 20 h 00**  
**ORDRE DU JOUR**

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

- 1 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2 - Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2011
- 3 - Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 21 novembre 2011
- 4 - Approbation des comptes
- 5 - Lecture et dépôt de la correspondance aux archives
- 6 - Fermeture du secrétariat municipal pour la période des Fêtes
- 7 - Approbation du rapport de taxes non payées pour les années 2010 et 2011
- 8 - Dépôt de la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes
- 9 - Mandat à la Cour municipale pour la vente des immeubles pour non-paiement de taxes
- 10 - Confirmation des taux d'intérêt pour les exercices financiers 2010 et 2011
- 11 - Adoption des prévisions budgétaires 2012 de la Corporation de transport adapté de Mékinac et renouvellement de l'adhésion à ladite corporation
- 12 - Avis de motion (Règlement 2011-275 visant à fixer les taux de taxes pour l'année 2012)
- 13 - Remboursement de taxes aux propriétaires d'immeubles éligibles au programme municipal de revitalisation (règl. 2009-261)
- 14 - Remerciements à la FADOQ pour l'aide apportée lors de la vaccination antigrippale
- 15 - Désignations pour agir à titre de maire suppléant au cours de l'année 2012
- 16 - Don pour l'organisation de la Fête Saint-Adelphe en lumières
- 17 - Renouvellement 2012 de l'adhésion de l'inspecteur en bâtiment à la COMBEQ
- 18 - Approbation des travaux de voirie réalisés dans la municipalité, avec l'aide de subventions pour l'amélioration du réseau routier local
- 19 - Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien logiciel d'application de permis SMI
- 20 - Renouvellement de la contribution 2012 au CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie et nomination des représentants officiels
- 21 - Prêt gratuit de la salle municipale pour un concert donné par *Le Chœur de l'Amitié*
- 22 - Remerciements au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour la subvention à la réalisation du parc commémoratif (Aide aux projets)
- 23 - RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-276 autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale de la MRC de Mékinac
- 24 - Désignation des signataires aux protocoles d'entente de Service de répartition secondaire incendies et de Service de répartition téléphonique 911
- 25 - Félicitations à Couvoir Sélect pour le prix Relève et Transfert obtenu au Gala reconnaissance Desjardins 2011
- 26 - Félicitations à la Coop Solidarité pour le prix «Projet rassembleur» dans le cadre de Hommage aux bâtisseurs de *L'économie sociale à l'oeuvre*
- 27 - *REPORTÉ Approbation des prévisions budgétaires de l'O.M.H. St-Adelphe*
- 28 - Don à la Fondation CSSS Énergie pour contribuer au financement d'une tour centrale vidéo pour le département d'oto-rhino-laryngologie
- 29 - Acceptation de l'offre de Tremblay, Bois, Mignault, Lemay avocats pour le service Première Ligne-Plus (Éthique et déontologie)
- 30 - Acceptation du rapport 2010 des indicateurs de gestion de performance de St-Adelphe
- 31 - Don de deux «vinières» au Club FADOQ pour son souper de Noël
- 32 - Remboursement de taxes à Messieurs Guy et Marc Germain pour un local vacant depuis plus de 6 mois, au 194 rue du Moulin
- 33 - Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications CESA auprès de PG Solutions
- 34 - VARIA :
- 35 - Période de questions
- 36 - Levée de l'assemblée

Daniel Bacon, Directeur général

**MUNICIPALITÉ DE ST-ADELPHE  
M.R.C. DE MÉKINAC**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe, tenue le cinquième jour de décembre de l'an 2011, à 20h00, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

À laquelle étaient présents madame la conseillère Anne-Marie Denis, messieurs les conseillers Claude Thiffault, Réal Côté, Roger Drouin, Michel Denis, et Louis-Marc Trudel, siégeant sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Paul Labranche.

Un contribuable assiste à la rencontre.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE À 20h00.

2011-12-287 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel  
Appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté  
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte l'ordre du jour tel que présenté par monsieur le Maire. **Adopté**

2011-12-288 **Adoption des minutes de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2011**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Drouin  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis  
Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 novembre 2011, soit adopté tel que rédigé par le directeur général. **Adopté**

2011-12-289 **Adoption des minutes de la séance extraordinaire tenue le 21 novembre 2011**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault  
Appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel  
Et résolu :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 21 novembre 2011, soit adopté tel que rédigé par le directeur général. **Adopté**

2011-12-290 **Approbation des comptes**

9286 Claude Thiffault	62,15
9287 Soc. Can. Des Postes	9,23
9288 Telus	1 043,06
9289 Soc. Can. Des Postes	77,92
9290 Société Trader	68,34
9291 Hydro-Québec	447,80
9292 Jonathan Roberge	241,66
9293 Thérèse Baillargeon	148,25
9294 Rogers	35,45
9295 Michel Denis	35,10
9296 Telus	48,44
9297 Ministre Finances	63,00
9298 Soc. Can. Des Postes	77,92
9299 Soc. Can. Des Postes	268,88
9300 Soc. Can. Des Postes	9,23
9301 Alro Mécanique	85,44
9302 Assoc. Chefs sécurité incendie	239,24
9303 Béton Crête	939,88
9304 Mathieu Bilodeau	92,50
9305 BioLab	464,20
9306 Boivin & Gauvin	257,70
9307 Daniel Bordeleau	169,12
9308 Steve Bureau	86,25
9309 Buroplus	284,54
9310 Canadien National	772,29
9311 Centre d'entretien du camion	312,56
9312 Service Cité propre	4 308,75
9313 Groupe CLR	27,34
9314-9315-9316-9317 COOP Univert	2 900,25
9318 Cossette & Lafontaine	13 055,80
9319 Steve Delisle	227,49

9320 Dave Denis	88,62
9321 Guy Douville	331,25
9322 Daniel Durocher	1 030,80
9323 Équipement médical Rive Nord	3,34
9324 Les Entreprises Crête	2 051,45
9325 Everest	5,75
9326 Féd. Québ. municipalités	23,73
9327 Stéphane Fugère	73,37
9328 G.A. Automobiles	46,66
9329 Yvan Gagnon	3 433,71
9330 Sylvain Gagnon	126,25
9331 Garage Jean-Yves Déry	571,89
9332 Guy Germain	60,25
9333 Les Entreprises Grenier	15 250,22
9334 J.G. & M. Jacob	2 811,54
9335 Jacques Thibault	444,31
9336 Jean-Louis Lajoie	236,70
9337 Librairie L'Exèdre	167,69
9338 Lignco	5 497,05
9339 Luminaire Galarneau	156,60
9340 Marcel Guimond & Fils	5 699,12
9341 MicroGest Informatique	650,49
9342 MODOC	273,68
9343 Excavation Sylvain Mongrain	2 193,05
9344 M.R.C. de Mékinac	5 374,44
9345 Municipalité St-Stanislas	1 123,00
9346 J.C. Plamondon	409,17
9347 Mauricie Trans-Portes	349,18
9348 Protection incendie CFS	226,12
9349 CCH Canadienne Ltée	761,25
9350 Régie incendies Centre Mékinac	1 374,35
9351 Jonathan Roberge	150,31
9352 Marie-Noëlle Roberge	103,62
9353 Jean-Guy Rodrigue	289,12
9354 Sanimont	1 879,09
9355 Société nationale chimique	469,75
9356 Services techniques incendies	731,95
9357 Transporteurs en vrac	485,17
9358 Tremblay, Bois, Mignault	628,82
9359 Vitrierie Grand-Mère	2 155,46
9360 Anne-Marie Denis	60,50
9361 Centre Loisirs St-Adelphe	200,00
9362 C.S.S.S.E	250,00
9363 Denis Marchildon	461,02
9364 Etienne Charest	847,30
9365 Françoise Dumoulin	589,04
9366 Éric Lefèbvre	1 154,40
9367 Pierre Laliberté	691,90
9368 André Veillette	865,06
9369 COOP Solidarité St-Adelphe	6 129,42
9370 Marie Trudeau	666,74
9371 Colette Balmer	700,78
9372 Doris Lefebvre	443,26
9373 Jean-Guy Dupont	1 016,02
9374 Martin Styger	826,58
9375 Armand Corriveau	523,92
9376 Anne-Marie Denis	493,58
9377 Marcel Guimond & Fils	1 398,60
9378 Machinerie Roberge	1 406,09
9379 Louise Baillargeon	518,74
9380 P. Desjardins N. Lefèbvre	1 181,78
9381 Carol Jacob	1 101,12
9382 Guy Germain Marc Germain	436,27
9383 FADOQ	72,00
9384 COMBEQ	301,90
9385 Soc. Can. des Postes	27,69

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que le directeur général/secrétaire-trésorier soit autorisé à payer les comptes approuvés.

Je, Daniel Bacon, soussigné directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a assez d'argent dans le fonds général de la municipalité pour payer les comptes de novembre 2011 ci-dessus approuvés.

**Adopté**

### **Correspondance du mois**

Min. Culture, Communic. Conditions féminines: Versement final de 4 000 \$ pour le projet Parc Commémoratif

Gymnatech: Demande d'un don pour le développement de la gymnastique en région

Line Lapointe (Centre Loisirs): Demande d'un partenariat financier pour la tenue de St-Adelphe en lumières

FADOQ Mauricie: Invitation à une conférence de presse le 29 novembre (Programme d'appréciation de la qualité de vie des aînés en résidence privée)

AirMédic: Remerciements pour la contribution versée pour le service d'ambulance aérienne

COOP Solidarité: Contribution au montant de 3 000 \$ pour le panneau électronique

Min. Aff. Mun.: Montant estimé à 25 800 \$ pour le remboursement de la TVQ payée sur les biens et services

COMBEQ: Renouvellement de l'adhésion de l'inspecteur en bâtiment année 2012

Min. Aff. Mun.: En 2012 Proportion médiane 66 %, facteur comparatif : 1,52

Fondation CSSSÉnergie: Campagne de financement 2011 pour l'acquisition d'une tour centrale vidéo pour le département d'oto-rhino-laryngologie

Min. Aff. mun. Laurent Lessard: Dépôt du projet de Loi et de la Stratégie pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2011-2016

Min. Aff. mun.: Versement semestriel d'un montant de 56 679,98 \$ (quote-part capital et intérêts PADEM règlement 96-161)

Tremblay, Bois, Mignault: Offre de service 1<sup>ère</sup> Ligne Plus (code déontologie)

Armand Corriveau: Demande de remboursement de taxes pour 2 loyers inoccupés depuis plus de 6 mois

Chambre commerce Mékinac: Invitation au Gala reconnaissance Desjardins 2011

Mutuelle Mun. Qc: Droit d'accès au site Web de la MMQ pour les municipalités membres

Corp. Transport adapté Mékinac: Prévisions budgétaires cotisations 2012 (2479 \$)

Féd. Québ. municipalités: Renouvellement de l'adhésion 2012 et rapport d'activités 2010-2011

C.P.T.A.Q.: Décision en rectification (dossier Ministère des Transports route 352) ajout de la partie du lot 387 visée

Club Quad Mékinac (2011): Remboursement de 1 779,31 \$ pour travaux non subventionnés (volet 2)

MRC Mékinac: Chèque de 5 699 \$ (compensation 2009 collecte sélective)

COOP Univert: Remboursement d'un montant de 3 000 \$ (panneau électronique)

FADOQ locale: Demande d'une contribution (vin d'honneur) pour la soirée des Fêtes de la FADOQ

Société d'Habitation Qc: Avis que tous les immeubles, créances hypothécaires et activités d'Immobilière SHQ sont transférés à la Société d'Habitation du Québec

Conseil régional Environnement: Dépliant conçu pour les Industries, Commerces et Institutions « Ici on recycle » avec Recyc-Québec

Carrefour Jeunesse Emploi Mékinac: Présentation des initiatives soutenues par l'organisme

Min. Aff. Mun.: Récépissé code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de St-Adelphe

CPTAQ: Récépissé de la demande de Marcel Guimond & Fils

Lise St-Denis, députée: Programme d'appuis financiers octroyés par Patrimoine Canada pour des projets pendant la période du *Canada en fête* du 21 juin au 1<sup>er</sup> juillet

Guy Germain: Demande pour remboursement de taxes (local vacant depuis plus de 6 mois)

### 2011-12-291 **Dépôt de la correspondance aux archives**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe accepte le dépôt aux archives de la correspondance présentée par le directeur général/secrétaire-trésorier.

**Adopté**

2011-12-292 **Fermeture du secrétariat municipal et du bureau de l'inspecteur pour les Fêtes**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par madame la conseillère Anne-Marie Denis

Et résolu :

Que le bureau du secrétariat municipal et celui de l'inspecteur soient fermés du vendredi 23 décembre 2011 à 14h, pour rouvrir le mercredi 4 janvier 2012 à 8h30.

**Adopté**

2011-12-293 **Approbation du rapport de taxes non payées pour les années 2010 et 2011**

Le directeur général/sec.-trésorier Daniel Bacon, ayant procédé à la compilation des noms des contribuables endettés envers la municipalité pour taxes municipales, incluant les divers, pour les années 2010 et 2011 à la Municipalité de Saint-Adelphe:

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe approuve le rapport des taxes municipales impayées à la Municipalité de Saint-Adelphe pour les années 2010 et 2011, pour un montant total de 33 223,91 \$ incluant les intérêts et pénalités, le tout tel que présenté par le directeur général et secrétaire-trésorier Daniel Bacon.

Que ledit rapport est disponible au bureau du secrétariat municipal.

**Adopté**

2011-12-294 **Dépôt de la liste des immeubles à être vendus pour non-paiement de taxes**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que M. Daniel Bacon, dir. général et sec.-trésorier de la Municipalité de St-Adelphe, dépose la liste des immeubles situés dans la municipalité, à être vendus pour non-paiement de taxes en date du 9 décembre 2011, pour un grand total de 5 380,18 \$.

**Adopté**

2011-12-295 **Mandat à la Cour municipale pour procéder à la vente des immeubles pour non-paiement de taxes**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté

Et résolu :

Que le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de St-Adelphe soit autorisé à préparer un dossier de vente pour non-paiement de taxes, pour les contribuables qui ont des arrérages de taxes foncières et de services en souffrance depuis deux années et plus.

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe mandate la Cour municipale pour procéder à la vente des immeubles, mais qu'avant, une lettre enregistrée soit envoyée aux propriétaires des immeubles concernés pour les aviser que la date limite pour payer leur compte est fixée au vendredi 23 décembre 2011, à midi.

**Adopté**

2011-12-296 **Confirmation des taux d'intérêts pour les exercices financiers 2010 et 2011**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Adelphe a adopté les règlements 2009-263 et 2010-268 visant entre autres à fixer les taux de taxes, ainsi que les taux d'intérêt et de pénalité sur les arrérages pour les exercices financiers 2010 et 2011;

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par madame la conseillère Anne-Marie Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe confirme que les taux d'intérêts et de pénalité applicables sur les arrérages de taxes pour les années 2010 et 2011 étaient fixés comme suit : 2010 (10% intérêt, 5% pénalités); 2011 (10% intérêt, 5% pénalités).

**Adopté**

2011-12-297 **Adoption des prévisions budgétaires 2012 de la Corporation de transport adapté de Mékinac et renouvellement de l'adhésion à ladite corporation**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault  
Appuyé par madame la conseillère Anne-Marie Denis  
Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe accepte les prévisions budgétaires 2012 de la Corporation de transport adapté de Mékinac au montant de 149 965 \$ et renouvelle l'adhésion 2012 auprès de cette corporation pour une cotisation de 2 479\$. Que les coûts reliés à cette adhésion 2012 sont payables en deux versements; le premier versement de 1 239,50 \$, dû le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et le deuxième versement de 1239,50 \$, dû le 1<sup>er</sup> juin 2012.

Que la Municipalité de St-Adelphe mandate la Corporation de transport adapté de Mékinac pour organiser le service de transport adapté en 2012.

**Adopté**

**AVIS DE MOTION**

AVIS DE MOTION est donné par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel qu'à une séance subséquente il sera adopté un règlement visant à fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2012 et les conditions de perception.

2011-12-298 **Remboursement de taxes aux propriétaires d'immeubles éligibles au programme de revitalisation municipal (régl. 2009-261)**

ATTENDU que des propriétaires ont présenté une demande à la Municipalité de St-Adelphe pour se prévaloir du programme de revitalisation (régl. municipal 2009-261), concernant un remboursement de taxes foncières générales sur des bâtiments d'une valeur de plus de 50 000 \$;

ATTENDU que les immeubles faisant l'objet des demandes de remboursement sont situés à l'intérieur du secteur ayant droit au programme de revitalisation;

ATTENDU l'article 5 dudit règlement qui stipule que «... ce remboursement de taxes a une durée de 5 ans et vise uniquement la taxe foncière générale sur la valeur imposable du bâtiment.»

ATTENDU l'article 6 de ce règlement qui stipule entre autres :

« Si le terrain est situé en zone verte, que l'immeuble bénéficie d'un remboursement de taxes du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (M.A.P.A.Q.), le remboursement de la taxe foncière générale qui s'applique est la différence du pourcentage non remboursé par ledit ministère sur la valeur imposable du bâtiment ».

ATTENDU que le Service d'évaluation de la M.R.C. de Mékinac a émis des certificats d'évaluation sur lesquels apparaissent les valeurs inscrites au rôle pour chacun des propriétaires ayant droit à un remboursement;

ATTENDU que les propriétaires répondent aux conditions du règlement 2009-261 et sont par conséquent admissibles au programme de revitalisation en vigueur.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Côté

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante comme si au long reproduit.

Que la Municipalité de St-Adelphe procède au remboursement de la taxe foncière générale sur les immeubles éligibles au programme de revitalisation appartenant à:

Denis Marchildon,	Etienne Charest,	Françoise Dumoulin,
Éric Lefèbvre, C. Vincent,	Pierre Laliberté,	André Veillette,
COOP Solidarité,	Marie Trudeau,	Colette Balmer
Doris Lefèbvre,	Jean-Guy Dupont,	Martin Styger,
Marcel Guimond & Fils,	Carol Jacob,	Machineries Roberge,
Armand Corriveau,	Anne-Marie Denis et J. St-Arneault,	
Louisette Baillargeon,	P. Desjardins et N. Lefèbvre	

Le tout pour un grand total des remboursements = 21 015,35\$ **Adopté**

2011-12-299 **Remerciements à la FADOQ locale pour l'aide apportée lors de la vaccination antigrippale**

CONSIDÉRANT que lors de la vaccination antigrippale tenue à St-Adelphe, la FADOQ locale a pris en charge le déroulement de la journée de vaccination;

CONSIDÉRANT que les délégués bénévoles de la FADOQ ont pris l'initiative d'accompagner avec les meilleurs soins qui soient, les personnes qui se sont présentées à la vaccination;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité

Que les membres du Conseil municipal de St-Adelphe remercient très cordialement les bénévoles de la FADOQ locale pour le dévouement et la bienveillance démontrés à l'égard de ceux et celles qui ont reçu le vaccin antigrippal dans notre municipalité.

**Adopté**

2011-12-300 **Désignations pour agir à titre de maire suppléant au cours de l'année 2012**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe procède à la nomination des conseillers municipaux à titre de maire suppléant pour l'année 2012, selon le calendrier suivant :

Claude Thiffault : du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 29 février 2012.

Réal Côté : du 1<sup>er</sup> mars 2012 au 30 avril 2012.

Roger Drouin : du 1<sup>er</sup> mai 2012 au 30 juin 2012.

Michel Denis : du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 31 août 2012.

Anne Marie Denis: du 1<sup>er</sup> septembre 2012 au 31 octobre 2012.

Louis-Marc Trudel : 1<sup>er</sup> novembre 2012 au 31 décembre 2012.

**Adopté**

2011-12-301 **Don pour l'organisation de la fête « Saint-Adelphe en lumières »**

CONSIDÉRANT que le Centre des Loisirs organise la fête annuelle de «Saint-Adelphe en lumières » dans les rues du village le lundi 26 décembre 2011;

CONSIDÉRANT que des activités gratuites sont prévues pour toute la famille: balade en voiture à cheval, marche de santé dans les rues pour admirer les décorations, tirage, goûter et breuvages à la salle municipale;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Anne-Marie Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe contribue pour un montant de 200\$ à l'organisation de la Fête de « Saint-Adelphe en lumières 2011 ».

**Adopté**

2011-12-302 **Renouvellement de l'adhésion de l'inspecteur en bâtiment à la COMBEQ**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Côté

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe autorise et défraie le renouvellement de l'adhésion 2012 de M. Tony Trépanier inspecteur en bâtiment, à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec et ce, au coût de 265\$.

**Adopté**

2011-12-303 **Approbation des travaux de voirie réalisés dans la municipalité, avec l'aide de subventions pour l'amélioration du réseau routier local**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe approuve les dépenses pour les travaux de gravelage, nettoyage de fossés et ponceaux, exécutés dans la municipalité de St-Adelphe, pour un montant subventionné de 63 000 \$ et joint à la présente, copies des pièces justificatives, conformément aux exigences du Ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes sur les rues et chemins dont la gestion incombe à la municipalité.

Que le secrétaire-trésorier et directeur général de la Municipalité de St-Adelphe Monsieur Daniel Bacon, déclare et certifie que la présente résolution a été adoptée par le conseil municipal.

**Adopté**

2011-12-304 **Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien au logiciel d'application des permis offert par S.M.I.**

Il est proposé par madame la conseillère Anne-Marie Denis  
Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault  
Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe accepte l'offre de S.M.I. pour la maintenance annuelle du logiciel de permis, la migration à la version 11 et la licence 4D, pour l'année 2012, au coût de 130 \$, incluant les taxes, le tout payable à la M.R.C. de Mékinac.

**Adopté**

2011-12-305 **Renouvellement de la contribution 2012 au CRSBP du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie et nomination des représentants officiels**

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Côté  
Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin  
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe renouvelle sa contribution annuelle 2012 au Réseau Biblio au montant de 6 212 \$ et désigne madame Anne-Marie Denis représentante de la municipalité et monsieur Roman Pokorski coordonnateur, pour assister à l'assemblée générale annuelle du Centre régional de service aux bibliothèques publiques Mauricie-Bois-Francis-Lanaudière, ainsi qu'aux rencontres initiées par ce centre au cours de l'année 2012.

**Adopté**

2011-12-306 **Prêt gratuit de la salle municipale à la Chorale *Le Chœur de l'Amitié***

CONSIDÉRANT que madame Annette Condé a présenté une demande pour le prêt gratuit de la salle municipale pour la tenue d'un concert le dimanche 11 décembre 2011 avec la Chorale *Le Chœur de l'Amitié*;

CONSIDÉRANT que la mission de la chorale est de procurer des moments de bonheur par la présentation de chants mélodieux;

CONSIDÉRANT que les profits recueillis serviront à combler les frais pour la tenue de l'événement, sans plus;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par madame la conseillère Anne-Marie Denis  
Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin  
Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise le prêt gratuit de la salle municipale à madame Annette Condé et à la Chorale *Le Chœur de l'Amitié* pour la tenue d'un concert le 11 décembre 2011 à Saint-Adelphe.

**Adopté**

2011-12-307 **Remerciements au Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pour la subvention accordée pour la réalisation du parc commémoratif (Aide aux projets)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Thiffault  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis  
Et résolu :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Adelphe remercie sincèrement le Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, relativement au paiement du solde de la subvention de 4 000 \$ accordée pour la réalisation du Parc commémoratif, dans le cadre du Programme Aide aux projets – Accueil (No de demande 512182).

**Adopté**

Règl. 2011-276 **PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE SAINT-AURICE  
MRC DE MÉKINAC**

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2011-276**

**Règlement autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale de la MRC de Mékinac**

CONSIDÉRANT QUE la Paroisse de Saint-Adelphe désire se prévaloir des articles 21 et suivants de la *Loi sur les cours municipales* (L.R.Q., c. C-72.01), afin d'autoriser la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la MRC Mékinac;

CONSIDÉRANT l'avis de motion du règlement portant le numéro 2011-276 donné aux fins des présentes par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel lors de la séance ordinaire du 7 novembre 2011;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel  
Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

**ARTICLE 1** - La Paroisse de Saint-Adelphe autorise la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de la MRC de Mékinac. Cette entente est annexée au présent règlement pour en faire partie intégrante comme si elle était ici au long reproduite.

**ARTICLE 2** - Le maire ou en son absence le maire suppléant et le directeur général, sont autorisés à signer, pour et au nom de la Paroisse de Saint-Adelphe, l'original de l'entente jointe au présent règlement.

**ARTICLE 3** - Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

**Adopté**

\_\_\_\_\_  
Le maire, Paul Labranche

\_\_\_\_\_  
secrétaire-trésorier Daniel Bacon

Avis de motion 7 novembre 2011

**ENTENTE MODIFIANT L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC**

**ENTRE :**

**VILLE DE SAINT-TITE**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 540, rue Notre-Dame, Saint-Tite, Province de Québec, GOX 3HO, ci-après représentée par Monsieur André Léveillé, maire et Monsieur Pierre Massicotte, directeur général, tous deux dûment autorisés à agir aux présentes aux termes d'un règlement adopté par le Conseil le \_\_\_\_\_ et portant le numéro \_\_\_\_\_.

**MUNICIPALITÉ DE TROIS-RIVES**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 218, Chemin St-Joseph, Rivière Mékinac, Province de Québec, GOX 2EO, ci-après représentée par Monsieur Lucien Mongrain, maire, et Madame Nicole Léveillé, directrice générale, tous deux dûment autorisés à agir aux présentes aux termes d'un règlement adopté par le Conseil le \_\_\_\_\_ et portant le numéro \_\_\_\_\_.

**VILLAGE DE GRANDES-PILES**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 630, 4e avenue, Grandes-Piles, Province de Québec, GOX 1HO, ci-après représenté par Monsieur Jean-Pierre Ratelle, maire, et Monsieur Roger Lacaille, directeur général, tous deux dûment autorisés à agir aux présentes aux termes d'un règlement adopté par le Conseil le \_\_\_\_\_ et portant le numéro \_\_\_\_\_.

**PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1212, rue Principale, Saint-Roch de Mékinac, Province de Québec, GOX 2EO, ci-après représentée par Monsieur Guy Dessureault, maire, et Monsieur Robert Jourdain, directeur général, tous deux dûment autorisés à agir aux présentes aux termes d'un règlement adopté par le Conseil le \_\_\_\_\_ et portant le numéro \_\_\_\_\_.

**PAROISSE DE HÉROUXVILLE**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1060, rue St-Pierre, Hérouxville, Province de Québec, GOX 1JO, ci-après représentée par Monsieur Bernard Thompson, maire, et Madame Denise Cossette, directrice générale, tous deux dûment autorisés à agir aux présentes aux termes d'un règlement adopté par le Conseil le \_\_\_\_\_ et portant le numéro \_\_\_\_\_.

**PAROISSE DE SAINT-ADELPHÉ**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 150, rue Baillargeon, Saint-Adelphe, Province de Québec, GOX 2GO, ci-après représentée par Monsieur Paul Labranche, maire, et Monsieur Daniel Bacon, directeur général, tous deux dûment autorisés à agir aux présentes aux termes d'un règlement adopté par le Conseil le 5 décembre 2011 et portant le numéro 2011-276.

**PAROISSE DE SAINT-SÉVERIN**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1986, Place du Centre, Saint-Séverin de Proulxville, Province de Québec, GOX 2BO, ci-après représentée par Monsieur Michel Champagne, maire et Monsieur Jocelyn St-Amand, directeur général, tous deux dûment autorisés à agir aux présentes aux termes d'un règlement adopté par le Conseil le \_\_\_\_\_ et portant le numéro \_\_\_\_\_.

**PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 820, rue St-Alphonse, Lac-aux-Sables, Province de Québec, GOX 1M0, ci-après représentée par

Monsieur Yvan Hamelin, maire, et Madame Valérie Cloutier, directrice générale, tous deux dûment autorisés à agir aux présentes aux termes d'un règlement adopté par le Conseil le \_\_\_\_\_ et portant le numéro \_\_\_\_\_.

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 555, avenue des Loisirs, Notre-Dame de Montauban, Province de Québec, G0X 1W0, ci-après représentée par Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire, et Madame Manon Frenette, directrice générale, tous deux dûment autorisés à agir aux présentes aux termes d'un règlement adopté par le Conseil le \_\_\_\_\_ et portant le numéro \_\_\_\_\_.

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 301, rue St-Jacques, Sainte-Thècle, Province de Québec, G0X 3G0, ci-après représentée par Monsieur Alain Vallée, maire et Monsieur Louis Paillé, directeur général, tous deux dûment autorisés à agir aux présentes aux termes d'un règlement adopté par le Conseil le \_\_\_\_\_ et portant le numéro \_\_\_\_\_.

**ET**

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC**, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 560, rue Notre-Dame, Saint-Tite, Province de Québec, G0X 3H0, ci-après représentée par Monsieur Lucien Mongrain, préfet, et Monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, tous deux dûment autorisés à agir aux présentes aux termes d'un règlement adopté par le Conseil le 15 septembre 2004 et portant le numéro 2004-131.

ATTENDU QUE le Conseil de la MRC a adopté le règlement numéro 2004-131 autorisant la conclusion d'une entente portant sur l'établissement d'une cour municipale commune, le 15 septembre 2004;

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser certaines conditions financières de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, les parties conviennent de ce qui suit :

L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA MRC DE MÉKINAC EST MODIFIÉE DE LA FAÇON SUIVANTE :

1-L'article V est remplacé par le suivant :

**Article V : Coûts d'exploitation et d'opération**

5.1 On entend par «coûts d'exploitation ou d'opération» notamment les salaires et tous les avantages sociaux, la rémunération du juge et du procureur, le chauffage, l'électricité, les assurances, les frais d'entretien, la papeterie, le téléphone, le télécopieur, le câble, les abonnements, les frais de formation ou d'inscription à un colloque, et les honoraires professionnels, ainsi que les coûts d'entretien et de mise à jour des systèmes informatiques.

Les coûts d'exploitation ou d'opération sont répartis entre les municipalités en proportion de leur richesse foncière uniformisée annuelle respective telle qu'établie en vertu des articles 261.1 à 261.4 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1).

5.2 Surplus et déficit  
Le déficit ou, le cas échéant, le surplus d'opération d'un exercice financier est réparti entre les municipalités parties à l'entente, après le versement des contributions au fonds de réserve ou le versement des contributions du fonds de réserve, en proportion de leur valeur foncière uniformisée annuelle respective telle qu'établie en vertu des articles 261.1 à 261.4 de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., chapitre F-2.1).

Pour établir pour un exercice financier donné, le déficit ou le surplus d'opération de la cour municipale, seuls seront considérés les revenus réellement perçus par la cour municipale au cours de cet exercice financier.

5.3 Fonds de réserve :

5.3.1. Afin d'établir des règles de saine gestion financière pour la cour municipale et de manière à éviter un déficit d'opération, les parties à l'entente acceptent que les surplus d'opération cumulés au cours d'un même exercice financier soient réservés jusqu'à un montant annuel maximal de 10 000 \$ pour couvrir, le cas échéant, un tel déficit. Toute somme excédant ce montant sera répartie entre les municipalités suivant l'article 5.2.

Exceptionnellement, pour l'année 2011, un montant de 30 000 \$ sera réservé avant la répartition aux municipalités, des surplus accumulés.

5.3.2. Le montant visé au premier alinéa de l'article 5.3.1. est établi par résolution du Conseil de la MRC de Mékinac adoptée dans les trois (3) mois suivant le dépôt du rapport financier de l'année précédente.

**VILLE DE SAINT-TITE**

André Léveillé, maire

Monsieur Pierre Massicotte, directeur général

**MUNICIPALITÉ DE TROIS-RIVES**

Lucien Mongrain, maire

Madame Nicole Léveillé, directrice générale

**VILLAGE DE GRANDES-PILES**

Jean-Pierre Ratelle, maire

Monsieur Roger Lacaille, directeur général

**PAROISSE DE SAINT-ROCH-DE-MÉKINAC**

Guy Dessureault, maire

Robert Jourdain, directeur général

**PAROISSE DE HÉROUXVILLE**

Bernard Thompson, maire,

Denise Cossette, directrice générale

**PAROISSE DE SAINT-ADELPHÉ**

Paul Labranche, maire

Daniel Bacon, directeur général,

**PAROISSE DE SAINT-SÉVERIN**

Michel Champagne, maire

Jocelyn St-Amand, directeur général

**PAROISSE DE LAC-AUX-SABLES**

Yvan Hamelin, maire,

Valérie Cloutier, directrice générale,

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN**

Jean-Guy Lavoie, maire

Manon Frenette, directrice générale

**MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE**

Alain Vallée, maire

Louis Paillé, directeur général

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC**

Lucien Mongrain, préfet

Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier

2011-12-308 **Désignation des signataires aux protocoles d'entente de Service de répartition secondaire incendie et de Service de répartition téléphonique 9-1-1**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe autorise le maire M. Paul Labranche et le directeur général M. Daniel Bacon, à signer pour et au nom de la Municipalité de St-Adelphe, deux protocoles d'entente avec Groupe C.L.R. inc. dont l'un porte sur le *Service de répartition téléphonique 9-1-1* et l'autre concerne le *Service de répartition secondaire incendie*. **Adopté**

2011-12-309 **Félicitations à Couvoir Sélect pour le prix Relève et Transfert obtenu au Gala reconnaissance Desjardins**

CONSIDÉRANT la tenue du Gala Reconnaissance Desjardins 2011, de la Chambre de Commerce Mékinac, en partenariat avec Desjardins;

CONSIDÉRANT que Couvoir Sélect de notre paroisse a obtenu le prix pour la catégorie *Relève et transfert*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe félicite Messieurs Léon Gagnon, Éric Gagnon et Sylvain Gagnon de Couvoir Sélect pour le prix *Relève et Transfert* décerné dans le cadre du Gala Reconnaissance Desjardins 2011, sur le thème Célébrer l'audace. **Adopté**

2011-12-310 **Félicitations à la Coop Solidarité pour le prix «Projet rassembleur» dans le cadre de Hommage aux bâtisseurs de L'économie sociale à l'oeuvre**

CONSIDÉRANT que le Conseil régional d'économie sociale de la Mauricie a célébré le 27 octobre dernier son 15<sup>e</sup> anniversaire, sous le thème *L'économie sociale à l'oeuvre*;

CONSIDÉRANT qu'un hommage a été rendu à des personnalités et entreprises de la région pour leur engagement et leur contribution au développement de l'économie sociale en Mauricie;

CONSIDÉRANT qu'un prix a été décerné à la Coopérative de Solidarité de St-Adelphe dans la catégorie *Projet rassembleur*;

EN CONSÉQUENCE :

Il est résolu à l'unanimité :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe félicite la Coopérative de Solidarité de St-Adelphe pour l'hommage reçu concernant la création d'une entreprise offrant des services de proximité. **Adopté**

**REPORTÉ *Approbation des prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation de St-Adelphe***

2011-12-311 **Don à la Fondation CSSS Énergie pour contribuer au financement d'une tour centrale vidéo pour le département d'oto-rhino-laryngologie**

CONSIDÉRANT que la Fondation du Centre de Santé et de Services sociaux de l'Énergie tient présentement sa Campagne annuelle de financement 2011, pour

l'achat d'équipements de haute technologie à l'urgence de l'hôpital du Centre-de-la-Mauricie;

CONSIDÉRANT que la Fondation a pour mission, entre autres, l'achat d'équipements pour que la population régionale puisse bénéficier d'appareils de grande précision et favoriser la rétention ou le recrutement de médecins spécialistes et ainsi accroître l'accessibilité et la qualité des services offerts;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Côté

Appuyé par monsieur le conseiller Claude Thiffault

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe contribue pour un montant de 250 \$ au financement d'une tour centrale vidéo pour le département d'oto-rhinolaryngologie, outil indispensable à l'hôpital du Centre-de-la-Mauricie et ce, dans le cadre de la Campagne de financement 2011 de la Fondation du Centre de santé et des services sociaux de l'Énergie.

**Adopté**

2011-12-312

**Acceptation de l'offre de Tremblay, Bois, Mignault, Lemay avocats pour le service Première Ligne-Plus (Éthique et déontologie)**

Il est proposé par madame la conseillère Anne-Marie Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe accepte l'offre de « Service Première Ligne – Plus (Éthique et déontologie) proposée le 11 novembre 2011 par l'étude légale Tremblay, Bois, Mignault, Lemay pour un supplément annuel de 500 \$, plus déboursés et taxes, en sus du service *Première Ligne* déjà fourni.

**Adopté**

**INDICATEURS DE GESTION MUNICIPAUX 2010**

**Dépôt et acceptation des indicateurs de gestion de performance année 2010**

**RÉSUMÉ**

*Les indicateurs de gestion ont été développés par des gestionnaires municipaux.*

*Ces indicateurs répondent à plusieurs critères :*

- *Allant au-delà de l'aspect financier, ils servent à évaluer la performance des activités des organismes municipaux et s'appliquent à ces organismes sans égard à leur taille ou à leur budget.*
- *Ils portent sur des activités importantes sur le plan financier.*
- *Ils sont utiles et se calculent à partir de données facilement accessibles.*

*Sur plus de 120 indicateurs de gestion, 19 sont obligatoires pour les municipalités; ceux-ci se retrouvent dans cinq secteurs d'activités, qui sont en résumé :*

*En 2009, pour St-Adelphe : (a) Dépenses de fonctionnement*

*(b) Dépenses de fonctionnement plus l'amortissement)*

<b>TRANSPORT ROUTIER</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
<i>Voirie municipale :</i>		
- Coût de voirie par kilomètre de voie (a) =	2 147\$	2 375 \$
- Coût de voirie par kilomètre de voie (b) =	2 661\$	2 934 \$
<b>ENLÈVEMENT DE LA NEIGE:</b>		
- Coût d'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (a) =	1 295\$	1 583 \$
- Coût d'enlèvement de la neige par kilomètre de voie (b) =	1 295\$	1 583 \$
<b>HYGIÈNE DU MILIEU:</b>		
<i>Approvisionnement en eau, traitement et réseau de distribution</i>		
- Pourcentage de bris par 100 kilomètres de conduite =	0	0
- Coût de distribution par kilomètre de conduite (a) =	3 185\$	2 253 \$
- Coût de distribution par kilomètre de conduite (b) =	3 185\$	11 082 \$
- Coût d'approvisionnement et de traitement par m <sup>3</sup> d'eau (a) =	S.O.	S.O.
- Coût d'approvisionnement et de traitement par m <sup>3</sup> d'eau (b) =	S.O.	0,36 ¢
- Coût de distribution par m <sup>3</sup> d'eau (a) =	0,42¢	0,32 ¢
- Coût de distribution par m <sup>3</sup> cube d'eau (b) =	0,42¢	1,55 \$

*Traitement des eaux usées et réseaux d'égout :*

- Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (a) =	0,18¢	0,28 ¢
- Coût du traitement par mètre cube d'eaux usées (b) =	0,18¢	0,31 ¢
- Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (a) =	S.O.	S.O.
- Coût des réseaux d'égout par kilomètre de conduite (b) =	S.O.	S.O.

#### **SANTÉ FINANCIÈRE**

- Pourcentage du service de la dette =	13,92%	13,34%
- Pourcentage d'endettement =	18,35%	15,41%

#### **RESSOURCES HUMAINES**

- % du coût de la formation par rapport à la rémunération totale	5,92%	6,61%
- Effort de formation par employé =	20,68hres	20,75hres
- Durée moyenne des lésions professionnelles =	0 hre	0 hre
- Taux de départ potentiel à la retraite d'ici 5 ans=	50%	50 %

*Le directeur général ayant fait la lecture des indicateurs de gestion de performance de l'année 2010, pour la Municipalité de St-Adelphe :*

#### **2011-12-313 Acceptation du rapport 2010 des indicateurs de gestion de performance de St-Adelphe**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Réal Côté

Et résolu :

Que le Conseil de la Municipalité de St-Adelphe accepte le dépôt du rapport des indicateurs de gestion de performance de St-Adelphe pour l'année 2010, présenté par le directeur général, secrétaire-trésorier monsieur Daniel Bacon.

**Adopté**

#### **2011-12-314 Don au Club FADOQ pour son souper de Noël**

CONSIDÉRANT que le Club FADOQ de St-Adelphe tiendra son souper de Noël le 9 décembre 2011 et qu'il souhaiterait servir un vin d'honneur pour son souper du Temps des Fêtes et offrir des présents pour l'occasion;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Appuyé par madame la conseillère Anne-Marie Denis

Et résolu:

Que la Municipalité de Saint-Adelphe contribue à l'achat de deux « vinières » au souper de Noël de la FADOQ locale qui se tiendra le vendredi 9 décembre 2011.

**Adopté**

#### **2011-12-315 Remboursement de taxes à Messieurs Guy et Marc Germain pour un loyer vacant depuis plus de 6 mois au 194 rue du Moulin**

ATTENDU l'entrée en vigueur du règlement municipal 2003-216, le 13 janvier 2003, relativement aux modalités de taxation lors de la fermeture d'un loyer, démolition de maison, loyer inoccupé ou autres situations pouvant affecter les compensations exigées pour les services d'aqueduc et d'égouts dans la municipalité.

ATTENDU l'article 6 de ce règlement qui stipule «un remboursement de taxes sera accordé aux tarifs suivants et à la condition suivante : Que le loyer soit vacant pour une période consécutive de 6 mois; en deçà de 6 mois, aucun remboursement ne sera effectué.»... « les taxes à rembourser sont les tarifs qui auront été fixés au cours de l'année d'imposition, à savoir : tarif dette aqueduc, tarif dette égout, tarif dette assainissement. » «les tarifs à rembourser seront équivalents au nombre de mois où le loyer aura été vacant durant l'année d'imposition».

ATTENDU que le local sis au 194 rue du Moulin, appartenant à Messieurs Guy et Marc Germain, a été inoccupé depuis le 1<sup>er</sup> mars 2011, soit pour plus de 6 mois au 31 décembre 2011, et que par conséquent, le propriétaire a droit à un remboursement des taxes d'aqueduc dette, d'égout et d'assainissement dette (305 jours en 2011);

EN CONSÉQUENCE;

Il est proposé par madame la conseillère Anne-Marie Denis

Appuyé par monsieur le conseiller Michel Denis

Et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Adelphe autorise un remboursement de taxes réparties comme suit :

Tarif dette aqueduc 2011 (305 jours) 209,89 \$

Tarif dette égout 2011 (305 jours) 160,78 \$  
Tarif dette assainissement (305 jours) 65,60 \$  
Pour un total de 436,27 \$ remboursé à Messieurs Guy et Marc Germain.

**Adopté**

2011-12-316 **Renouvellement du contrat d'entretien et de soutien des applications CESA auprès de PG Solutions**

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis-Marc Trudel

Appuyé par monsieur le conseiller Roger Drouin

Et résolu :

Que la Municipalité de St-Adelphe procède au renouvellement du contrat d'entretien et de soutien aux logiciels d'application CESA (Comptes fournisseurs et réclamation de taxes, Gestion des immobilisations, Grand Livre, budget et états financiers, Sybase ASA, Taxation, perception et comptes clients) auprès de P.G. Solutions pour l'année 2012, au coût total de 4 145 \$, sans les taxes.

**Adopté**

2011-12-317 **Levée de l'assemblée à 21 h 20**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Drouin que la séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Paul Labranche, Maire

\_\_\_\_\_  
Daniel Bacon, dir. général

\*\*\*\*\*